

## Expulsion d'une maman solo et de ses quatre enfants à Grenoble



Ce matin à 08h30, plusieurs équipages de la police nationale sont venus expulser de son logement une maman seule et ses quatre enfants, pendant les vacances scolaires, parce qu'elle ne parvenait plus à payer son loyer. Elle habitait un quartier prioritaire et faisait face comme beaucoup de personnes à petits revenus à de grosses difficultés à payer ses factures et son loyer.

Cette maman travaille pourtant en tant que contractuelle de la fonction publique mais n'est pas parvenue à se reloger dans le privé, et n'a reçu de la part des pouvoirs publics aucune proposition de relogement durant la trêve hivernale.

Le bailleur social CDC Habitat, plus gros bailleur de France, a mené l'expulsion jusqu'au bout, en connaissance de cause.

La préfecture de l'Isère a donné son accord à l'envoi de la police pour la déloger, devant ses enfants, alors qu'elle aurait pu choisir d'indemniser le bailleur et s'assurer que la famille soit relogée au préalable. Voici en œuvre la politique menée par M.Kasbarian : aucune pitié pour les locataires en difficulté, et tant pis pour les enfants !

Alertée depuis six mois, la Ville de Grenoble a aujourd'hui refusé de prendre temporairement en charge la famille désormais à la rue, lui proposant uniquement de rejoindre un foyer d'urgence ouvert la nuit seulement, sans rien derrière. La raison invoquée par Eric Piolle, par l'intermédiaire de sa directrice générale des services Odile Barnola ? « On ne peut pas payer l'hôtel à tout le monde » ! C'est vrai que les pauvres nous coûtent un pognon de dingue !

Et pour s'assurer de la docilité de la mère expulsée et des militants du DAL qui l'accompagnaient, la Ville a fait appel à la police nationale ce soir à 18h.

Le DAL rappelle l'existence de l'arrêté anti-mise à la rue (toujours en vigueur depuis le 25 octobre 2022) au maire de Grenoble, lequel voit son autorité piétinée tous les jours sans qu'il ne réagisse. En effet, la préfecture mène des expulsions quotidiennes à Grenoble sans s'assurer du relogement préalable des familles concernées, comme prévu par l'arrêté.

La réponse d'une ville de gauche, qui prétend s'opposer à la politique du gouvernement Macron, ne peut pas être uniquement d'ordre comptable surtout lorsqu'il s'agit des personnes les plus vulnérables de notre société.

Nous exigeons donc :

- **le relogement de la maman expulsée et de ses quatre enfants**
- **en attendant, son hébergement temporaire afin d'éviter la rue par la ville de Grenoble**
- **l'application de l'arrêté anti-mise à la rue par le maire Eric Piolle**
- **l'arrêt de toute expulsion sans relogement préalable dans tout le département**
- **l'application de la loi DALO, qui a été dans ce cas foulée du pied par la commission de l'Isère qui n'a pas donné de réponse malgré une saisine dès le jugement d'expulsion par la famille.**